

3. TARIFS DE LOCATION DES DIFFERENTS ESPACES DE LA SALLE MUNICIPALE « L'ARLEQUIN »

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 27	L'an deux mille dix-huit, le mercredi 5 décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le jeudi vingt-neuf novembre deux mille dix-huit.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 18	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 7	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 25	

PRESENT(E)S : 18

MARC REGNOUX, MIREILLE AUGHEARD, MARTINE BESSON, ANDRE CHANUDET, CHRISTIAN DE REMACLE, PATRICK FOURNIER, ADRIEN GIVERNAUD, MURIELLE GUISEPPI, YVES JAOUEN, DANIEL JEAN, MARIE-PIERRE JUPILLE, MARIE-NOELLE LAMBINET, MICHEL LIMAGNE, JEAN-LUC MERCERON, GENEVIEVE NICOLAS, ALAIN PAULET, GABRIEL PORTIER, VERONIQUE POUZOL

REPRESENTE(E)S : (7)

REGIS ARNAUD REPRESENTE PAR ALAIN PAULET
 NATERCIA BRANDAO REPRESENTEE PAR MARC REGNOUX
 JEAN-FRANÇOIS KAUFFMAN REPRESENTE PAR MARTINE BESSON
 ROLANDE MOREAU REPRESENTEE PAR MARIE-NOELLE LAMBINET
 MATTHIEU PERONA REPRESENTE PAR MIREILLE AUGHEARD
 KAREN RAVIER REPRESENTEE PAR ADRIEN GIVERNAUD
 JEAN-MARC TAVIOT REPRESENTE PAR ANDRE CHANUDET

NON REPRESENTE(E)S : (2)

MAGALI LABONNE
 CECILE MENDES

Secrétaire de séance : MICHEL LIMAGNE

La salle municipale « l'Arlequin » est très régulièrement louée ces dernières années. Il s'avère nécessaire de réactualiser les montants des cautions demandées lors de la location des différents espaces.

Vous trouverez ci-dessous une proposition :

Espaces de location	CAUTION
Bar	300 €
Cuisine	400 €
Salle AR	200 €
Salle AV	300 €
Scène	200 €
Loges	100 €
Régie	300 €
Nettoyage (pour les associations et les particuliers de Mozac)	100€

Les cautions sont individualisées par espace et sont dues pour une location quel que soit la durée.

Différents chèques sont demandés en fonction de la location (un selon les espaces réservés, un pour le nettoyage dans le cas d'une association ou d'un particulier habitant la commune de Mozac et un pour la régie si mise à disposition du loueur).

Une modification des tarifs de location est à l'étude. A ce jour, seules les cautions sont modifiées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter ces nouveaux montants de caution à compter du 1^{er} janvier 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A L'UNANIMITE

- ✓ APPROUVE les montants de caution proposés pour chaque espace,
- ✓ APPROUVE l'application de ces tarifs de caution à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 6 décembre 2018
Le Maire,

Marc REGNOUX

